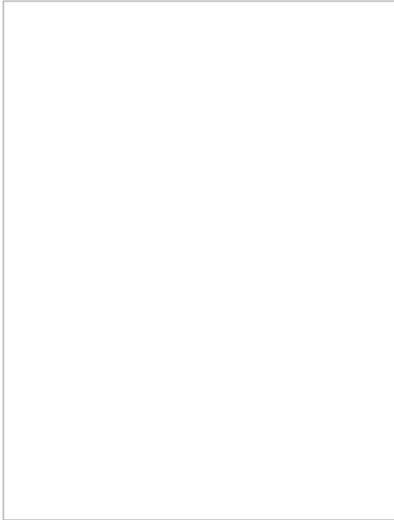


Une seconde vie pour votre sapin de Noël



Vos sapins aussi se recyclent, offrez-leur une seconde vie ! Chaque année après les fêtes, les sapins sont collectés, en porte à porte, sur les 8 communes de Paris Terres d'Envol.

Quels sapins sont acceptés ?

Votre sapin doit être :

- Déposé devant votre domicile la veille du jour de collecte au soir
- Naturel uniquement
- Sans décoration
- Sans neige, ni peinture
- Sans sac

Jours de collecte à Sevran

- **Mardis 3 et 17 janvier 2023**

Il est impératif de respecter vos jours de collecte. **En dehors de ces jours, il est interdit d'abandonner votre sapin sur la voie publique.** Un tel geste est passible d'une **amende de 2ème catégorie pouvant aller jusqu'à 150 €.**

Consulter votre [calendrier de collecte des déchets 2023](#).

Si vous êtes absent lors de ces deux collectes, pas d'inquiétude, vous pouvez déposer votre sapin à la [déchèterie de votre ville aux horaires d'ouverture](#).

Le devenir de votre sapin

Les sapins collectés seront acheminés vers une plate-forme de compostage où ils seront broyés puis transformés en compost pour l'agriculture ou les espaces verts. A travers ce geste écologique et citoyen, vous offrez une seconde vie à votre sapin.

Plus d'informations : contact [dot] dechets [at] paristde [dot] fr (contact [dot] usagers [at] paristde [dot] fr) - Terres d'Envol, J'écoute ! **0800 10 23 13** (service et appel gratuits)

Publié le 27 décembre 2022